

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 4 juin 2025 à 15 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

25-06-350

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

25-06-351

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

25-06-352

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2025 aura lieu à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

25-06-353

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – PROJET PISTE MULTIFONCTIONNELLE BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE PHASES I ET II

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du TAPU;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 199 486,75 \$ pour la phase 1 (2025) et 449 089,02 \$ pour la phase 2 (juin 2026), toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 50 % du montant, soit 99 743,38 \$ pour la phase 1 et 224 544,51 \$ pour la phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à réaliser la phase 1 en 2025 et à l'intérieur d'un délai de 12 mois suivant la confirmation de subvention si les 2 phases sont retenues dans le cadre de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière par monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, lequel est autorisé à signer tout document ou entente en lien avec le présent dossier, incluant la convention d'aide financière, si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le conseil confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et s'engage à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

25-06-354

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-25-06-C POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PONT DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE (PHASE 3)

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de la rue du Pont dans le cadre de la revitalisation du centre-ville (phase 3), qu'elles étaient reçues jusqu'au 20 mai 2025 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-25-06-C;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Excavation Boldex inc. :	2 609 159,40 \$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	2 798 858,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude, et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à l'entrepreneur Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.) la soumission VML-G-25-06-C pour les travaux de réfection de la rue du Pont dans le cadre de la revitalisation du centre-ville (phase 3), au prix de 2 798 858,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

25-06-355

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire